

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL

► CONVOQUÉS (par ordre alphabétique) :

Alain ALEXANDRE	Membre honoraire Chargé de mission CEJIB & Cour de cassation	Région IDF	R
Marie-Pierre BAUCHET-IZOARD	Membre élu	Région ARA	R
Nicolas BUAL	Trésorier adjoint Chargé de mission Animation des TRNTJ	Région IDF	R
Claude BUCHER	Membre élu	Région EST	P
Michèle CHAZAL-BERNHART	Présidente animatrice de région Chargée de mission Relations entre CREA	Région ARA	R
Yann CHERRIER	Chargé de mission animation des TRNTJ	Région IDF	R
Philippe COMBES	Membre élu	Région OCC	R
Gérard COULOMBEL	Membre élu	Région EST	P
Jean-Louis D'ESPARBES	Vice-Président, Président de la Section Experts conseil Chargé de mission Relations avec AQC	Région OCC	A
Frédéric DENISART	Membre élu	Région HDF	P
François-Xavier DÉSSERT	1 ^{er} Vice-président adjoint	Région NA	R
Jean-Marc DHOUAILLY	Membre honoraire Chargé de mission Statuts & Règlement intérieur	Région HDF	P
Véronique DROIN	Membre élu	Région ARA	A
Pascal FABRE	Membre élu	INDIVIDUEL	R
Éric GUILLOT	Président animateur de région	Région HDF	P
Julien GUILLOT	Membre élu	Région OUEST	R
Jean-Louis HACCART	Membre élu	Région HDF	R
Jean-Emmanuel JAQUARD	Membre élu	Région OUEST	P
Michel JEMMING	Chargé de mission Relations avec le CNCEJ	Région EST	R
Franck KAFTAN	Membre élu	Région NA	P
Claude LE BIGOT	Président animateur de région	Région IDF	R
Francis LONGUEPEE	Trésorier	Région IDF	P
Céline MANGIONE	Membre élu	Région ARA	P
Antoine MARTIN-RIVIERE	Membre élu	Région OUEST	A
Pascal MEIGNEN	Vice-Président adjoint en charge de la formation Président animateur de région	Région OUEST	P
Cristiana MILEA	Membre élu	Région IDF	A
Céline PERRET-ACKNIN	Secrétaire adjointe	Région IDF	R

Céline PETREAU	Présidente animatrice de région	Région NA	R
Frédéric POKRYWKA	Président animateur de région Chargé de mission Congrès	Région EST	P
Philippe RIVOIRARD	2 ^e Vice-président adjoint	Région IDF	P
Hervé RODRIGUEZ	Président animateur de région Chargé de mission Communication & Site internet	Région OCC	P
Denis SAVARINO	Membre élu	Région HDF	R
Sophie SOULIER DEBAVELAERE	Secrétaire générale	Région HDF	P
Lin TANKE-GUIMEJA	Membre élu	Région HDF	P
Chahrazad TOMA-VAstra	3 ^e Vice-Présidente adjointe Chargée de mission Relation avec la Revue Experts	Région IDF	P
Fabienne URVOAS	Membre élu	Région OUEST	R
Huguette VERNAY	Présidente	Région ARA	P
Philippe WITT	Vice-président, Président de la section Experts judiciaires	Région OCC	P

P : Présent – A : Absent – R : Représenté

► QUORUM

Le quorum doit être de 1/3 sur 36 membres du CA élus et chargés de missions actifs (honoraires non comptabilisés), soit 12 membres (présents + pouvoirs).

► POUVOIRS : 16 pouvoirs donnés

De Marie-Pierre BAUCHET à Céline MANGIONE
De Nicolas BUAL à Francis LONGUEPEE
De Michèle CHAZAL-BERNARD à Philippe WITT
De Yann CHERRIER à Francis LONGUEPEE
De Philippe COMBES à Hervé RODRIGUEZ
De Gérard COULOMBEL à Huguette VERNAY
De François-Xavier DESERT à Philippe WITT
De Pascal FABRE à Huguette VERNAY
De Julien GUILLOT à Pascal MEIGNEN
De Jean-Louis HACCART à Eric GUILLOT
De Michel JEMMING à Huguette VERNAY
De Claude LE BIGOT à Huguette VERNAY
De Céline PERRET-ACKNIN à Chahrazad TOMA-VAstra
De Céline PETREAU à Franck KAFTAN
De Denis SAVARINO à Eric GUILLOT
De Fabienne URVOAS à Pascal MEIGNEN

Ce jour, 38 membres ont été convoqués.

16 présents actifs, 2 honoraires + 16 pouvoirs = 32 personnes présentes ou représentées.

Le quorum est atteint.

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2024

Le procès-verbal du CA du 20 juin 2025 a été joint à la convocation du présent CA

▷ **Approuvé à l'unanimité**

2/ POSTE COORDINATRICE NATIONALE

COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LE LICENCIEMENT DE FRANÇOISE RIEU

Nous avons été amenés à prendre des décisions en urgence l'été dernier concernant le poste de coordinatrice, en raison des arrêts de travail de Françoise RIEU et de sa mise en incapacité de travail pour raisons non professionnelles par le médecin du travail.

Huguette VERNAY rappelle qu'après un premier arrêt de travail en juillet 2024, Françoise RIEU nous a adressé douze arrêts de travail successifs à partir du 31 décembre 2024.

Le 7 juillet 2025, après plus de 6 mois d'arrêt de travail, nous avons reçu de la médecine du travail l'avis de mise en incapacité de travail de Françoise RIEU, nous disposons alors d'un mois pour prononcer son licenciement, après l'avoir convoquée à un entretien préalable.

Françoise RIEU n'étant pas disponible à la date fixée dans la convocation, une seconde convocation a dû être envoyée.

Françoise RIEU nous a indiqué qu'elle ne se rendrait pas à l'entretien préalable.

La seconde conséquence de cette mise en incapacité et du licenciement de Françoise RIEU était la transformation automatique du CDD à terme imprécis de Stéphanie MIGLIERINA en CDI, sauf à prononcer son licenciement, transformation qui doit se faire immédiatement, ce qui nous a amenés à interroger le conseil d'administration par mail en pleine période estivale.

Huguette VERNAY rappelle que nous sommes assistés dans ces démarches par une avocate, spécialisée en droit du travail.

Notre avocate nous a confirmé que, à la fin du CDD à terme imprécis, il n'est pas possible d'embaucher Stéphanie MIGLIERINA en CDD, sauf à attendre un délai de plusieurs mois.

Le résultat de cette consultation des 38 administrateurs concernant l'embauche de Stéphanie MIGLIERINA en CDI, a été le suivant :

- 29 avis favorables
- 1 abstention
- 3 avis contre
- 8 administrateurs n'ont pas répondu

La majorité étant obtenue, Stéphanie a donc été embauchée en CDI, aux mêmes conditions et mêmes horaires (28 heures par semaine) que Françoise RIEU, avec obligations de transmettre ses fiches d'heures mensuellement, ce qu'elle fait spontanément. Le contrat de Stéphanie a été rédigé par notre avocate.

Huguette VERNAY a remercié les membres d'avoir répondu, pour bon nombre d'entre eux, depuis leur lieu de vacances.

LE MATERIEL ET LES ARCHIVES

Le matériel appartenant au CNEAF présent dans les locaux de Françoise RIEU a été récupéré.
Les archives ont été envoyées dans un box qui a été loué chez HOMEBOS à Lille (coût environ 73 € TTC/mois) à proximité de chez Jean-Marc DHOUAILLY, qui a accepté d'effectuer le tri de ces archives.
Il a également pu récupérer les archives qui étaient stockées chez Jean-Jacques LIEN depuis le départ des Récollets.

Le matériel informatique et les dossiers courants ont été envoyés chez Stéphanie MIGLIERINA, le 5 novembre 2025.

Le mobilier de bureau doit être récupéré par Emmaüs le 4 décembre.

LE CONTENTIEUX AVEC FRANÇOISE RIEU

Le 8 décembre prochain aura lieu une séance de conciliation aux Prudhommes de Montpellier.

Nous y serons représentés par un avocat.

Huguette VERNAY doit faire un point avec notre avocate pour savoir si sa présence est souhaitable ou non.

Philippe WITT estime qu'il est préférable que les parties ne soient pas présentes.

Il est rappelé que, à ce jour nous lui avons payé son solde de tout compte qui a été calculé par le comptable du CNEAF, qui comprenait :

- la prime de 13^{ème} mois : 967,23 €
- les indemnités de congés payés : 6 399,87 €
- l'indemnité légale de licenciement : 2 722,00 €

Il a été rappelé que la dernière proposition qui lui a été faite par le biais de notre avocate, lors des démarches en vue d'obtenir une rupture conventionnelle était de 27 000 €. Nous n'avons jamais eu de retour sur cette proposition.

L'idée de cette proposition était de payer les heures complémentaires annoncées, bien que présentées à posteriori, sur 2024 et 2025, mais ne pas payer les heures supplémentaires annoncées qui doivent être faites avec l'accord de l'employeur.

Huguette VERNAY soumet aux membres du conseil d'administration l'idée de repartir sur une base similaire pour la séance de conciliation prévue aux Prud'hommes.

Interventions des membres du CA sur cette proposition :

Philippe WITT fait part de son inquiétude par rapport à la demande de 160 000 € faite par Françoise RIEU.
Huguette VERNAY, lui a indiqué que, pour selon avocate, le montant de la requête avait précisément pour but de nous effrayer.

Céline MANGIONE a proposé d'augmenter un peu le montant proposé qui correspond aux heures complémentaires.

François KAFTAN a indiqué qu'il estimait qu'on pourrait envisager un montant compris entre 35 000 et 40 000 €.

Éric GUILLOT a indiqué qu'il estimait qu'on devait proposer à Françoise RIEU ce qu'on estime lui devoir.

François-Xavier DESERT a interrogé le bureau sur l'impact que pourraient avoir ces propositions dans le cadre d'une conciliation sur la suite de la procédure.

Huguette VERNAY a indiqué qu'elle interrogerait notre avocate sur ce point.

Notre avocate, interrogée après le conseil d'administration nous a précisé que les négociations se

poursuivraient après l'audience de conciliation, entre les avocats.

Le montant de la négociation fera l'objet d'une clause de confidentialité. De ce fait, elle ne crée pas de précédent pour la suite aux Prud'hommes. Par ailleurs, la démarche aux Prud'hommes permet malgré tout de poursuivre la négociation, tant aux Prud'hommes qu'en amiable (et arrêter la procédure dès entente).

Il a été décidé sur la base de ces échanges, de proposer, par le biais de notre avocate, le versement d'un montant complémentaire compris entre 8 000 et 32 000 € (32 000 € correspondant environ à un an de salaire).

Note : le détail des montants réclamés par Françoise RIEU dans sa requête introductive d'instance du 17 avril 2025 est porté en annexe.

3/ MOUVEMENT DES CREAS : ADHESIONS – DEMISSIONS – HONORARIAT

Les tableaux des membres ont été envoyés par les régions à Stéphanie MIGLIERINA, le dernier tableau lui ayant été envoyé la veille du CA.

Depuis le mois de juin, il y a eu trois nouvelles adhésions :

- Luc BOURDON au CREA NA
- Nathalie DEBRAY au CREAO
- Philippe CHARRON au CREA HdF

Il y a eu également 3 démissions et 7 radiations :

Démission	INDIV	VICTOR	Fabrice
Radié	OUEST	MAUNY	Florence
Démission	HDF	DELCOURT	Alain
Radié	HDF	VELGE	Tony
Radié	IDF	BERHAULT	Stéphane
Radié	IDF	LEVERRIER	Paul
Radié	IDF	LORIS	Lionel
Radié	IDF	REVUE	Christine
Retraite	OCC	GAY	Marie
Radié	OCC	MARIAT	Gilles

Le nombre de membres du CNEAF est aujourd'hui de 229 : 189 experts judiciaires, 32 experts conseils et 8 membres honoraires.

Il a été rappelé que sont postulants les membres qui sont inscrits depuis mars 2025.

Les experts inscrits de janvier à juin payent la cotisation pour l'année en cours, les membres inscrits à partir de juillet jusqu'à fin décembre ne payent pas de cotisation pour l'année en cours.

Franck KAFTAN a demandé quelle est la procédure à suivre lorsqu'un CREA ne souhaite pas garder un postulant.

La décision appartient au bureau du CREA, qui doit alors prévenir le postulant et justifier sa position.

Il doit également en avvertir le CNEAF.

Il est rappelé que le CNEAF ne se prononce pas sur l'adhésion d'un postulant à un CREA.

Dans le cas où un postulant est refusé par son CREA de rattachement, le postulant peut demander son inscription en indépendant mais doit redéposer un dossier au CNEAF qui examinera sa candidature.

Il a été émis l'idée de proposer aux membres indépendants de se rattacher à un CREA et de revoir la carte des régions en réunion des présidents de régions. Elle devra ensuite être soumise au CA pour approbation.

4/ COTISATIONS 2026

Un nouveau modèle d'appel de cotisation sur lequel apparaît le statut de postulant créé en 2025, ainsi que l'engagement sur l'honneur d'être inscrit à l'ordre et d'être assuré pour l'activité d'expertise, comportant l'indication de l'appartenance à une compagnie, a été préparé par Stéphanie MIGLIERINA. Ces points doivent impérativement être renseignés, en particulier l'appartenance à une compagnie qui permet de calculer la cotisation à verser au CNCEJ.

Huguette VERNAY a informé les membres du CA que le calcul du montant de la cotisation à verser au CNCEJ fait par Françoise RIEU en 2024, de 4 700 €, comportait une erreur. Le montant calculé pour 2025 s'élève à 5 737,50 €. De ce fait l'augmentation de cotisation votée en assemblée générale ne couvre pas complètement le nouveau montant de cette cotisation.

5/ CONGRES ANNUELS CNEAF

BILAN DU CONGRES 2025 A PARIS

En l'absence de Claude LE BIGOT, Francis LONGUEPEE a fait le bilan financier du congrès de 2025 à Paris, qui est positif.

Le montant des recettes s'élève à 61 706 €, dont 18 000 € pour les exposants, celui des dépenses (hormis quelques factures manquantes de montants peu élevés) est de 58 820 €.

Le résultat, à affiner, est de 2 885 €.

Les membres du conseil d'administration félicitent le CREA IDF pour cette belle réussite.

Le nombre de membres du CNEAF y ayant participé est de 85, soit un tiers des membres, ce qui paraît très insuffisant. La participation envisagée comme minimale devrait être de 50% des membres du CNEAF et 80 % de collégiens de la région organisatrice.

Stéphanie MIGLIERINA a envoyé un questionnaire sur le congrès afin de comprendre la ou les raisons de cette participation très insuffisante des collégiens.

Il ressort d'un premier résultat de ce sondage (résultat à affiner après une dernière relance à effectuer auprès des collégiens) que le thème du congrès apparaît comme étant trop orienté « architecture » et insuffisamment « expertise ».

Philippe RIVOIRARD a rappelé la proposition d'intégrer dans la cotisation du CNEAF la participation au congrès, pour un montant qui pourrait être de l'ordre de 80 et 100 € à valoir sur le tarif du congrès. La proposition de pouvoir s'inscrire pour des demi-journées uniquement a également été rappelée.

Nous avons reçu un retour très positif du CNOA et du CNCEJ sur notre congrès, grâce à la présence de plusieurs membres du CNOA (élus et salariés) et du Président du CNCEJ.

CONGRES 2026 A NANTES – POINT D'AVANCEMENT

Pascal MEIGNEN a rappelé le thème du congrès de Nantes qui sera dans la continuité de celui de Paris et portera sur la transformation des bâtiments existants.

Il aura lieu à la Cité des Congrès (près de la gare) à Nantes, les 5, 6 et 7 novembre 2026.

Un petit groupe de collégiens travaille sur la préparation de ce congrès.
Trois architectes sont pressentis, dont Philippe Prost.

Une grande attention est portée à la diffusion auprès des acteurs locaux, avocats, architectes qui amèneront des locaux au congrès.

Il est prévu la présence d'un avocat à toutes les tables rondes,

Un collégien est en charge des exposants, la liste des exposants est prête. Des contacts ont d'ores et déjà été pris à Paris.

CONGRES 2027 OU 2028

Pour le congrès suivant, il est envisagé d'organiser un congrès sur le thème des catastrophes naturelles et de la résilience des bâtiments face à ces événements.

Il est proposé que ce congrès soit organisé à Bordeaux avec, en duplex, les DOM TOM qui dépendent des cours d'appel de Paris et de Bordeaux (pour les DOM).

Les experts d'outre-mer pourraient y participer en visioconférence, ainsi que les architectes de l'urgence.

En raison de contraintes d'organisation plus importantes, il aurait lieu au printemps 2028. L'organisation de ce congrès nécessitera que l'équipe du CREA NA, qui va élire sous peu un nouveau président / une nouvelle présidente puisse être épaulée par des volontaires nationaux. Il est demandé aux présidents de région de recenser leurs membres susceptibles d'avoir une expérience sur le sujet. Ce point sera évoqué lors d'une réunion spécifique des présidents de région afin d'avoir un retour pour le CA de juin 2026.

Ce congrès pourrait être l'opportunité de créer un CREA, sachant qu'il y a 13 experts architectes à la Réunion.

[Philippe WITT a suggéré de se rapprocher de l'AQC qui a un département spécifique pour les DOM TOM.](#)

MALLETTE CONGRES

Frédéric POKRYWKA a indiqué que la mallette congrès devra permettre de rassembler les données des derniers congrès, d'identifier les grands thèmes et de les isoler dans la Dropbox.

La collecte de ces données devra être mise à l'ordre du jour d'une réunion des présidents de région, afin que les données soient envoyées à Frédéric POKRYWKA et à Stéphanie MIGLIERINA qui pourra créer les dossiers dans la Dropbox.

Pascal MEIGNEN a accepté d'assister le chargé de mission congrès pour la réalisation de la mallette congrès.

Il a été convenu en réunion qu'une première version de la mallette congrès sera présentée lors de l'assemblée générale en mars, les données ayant été transmises par les régions et déposées dans la Dropbox, avant cette date.

6/ TRNTJ

Un bilan des dernières TRNTJ a été présenté par Stéphanie MIGLIERINA, Nicolas BUAL étant absent.

N°	DATE	LIEU	THEMATIQUE	NB INSCRITS	NB INSCRITS PAYANTS	CA PAYANTS	NB INSCRITS POT	LIEU POT	COÛT POT	COÛT pour CNEAF
187	28/11/25	PARIS 14e	La qualité de l'air	48	1	80,00 €	35	Ibis		0,00 €
186	20/06/25	PARIS SFA	SOUS-SOLS : PROBLEMES, CONSEQUENCES ET SOLUTIONS	49	0	0,00 €	30	Café Lilou	476,40 €	-476,40 €
185	28/03/25	PARIS SFA	LES RÈGLES DE L'ART	60	6	480,00 €	46	Café Lilou	566,10 €	-86,10 €
184	14/02/25	PARIS SFA	INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ... ? REELLE ? POTENTIELLE ?	46	0	0,00 €	25	Café Lilou	509,90 €	-509,90 €

-1 072,40 €

Il a été rappelé qu'il a été voté en assemblée générale que les TRNTJ seraient désormais payantes (80 €). Elles sont aujourd'hui payées uniquement par les cotisations.
Le coût des TRNTJ correspondant aux frais du pot, de REDIGER (comptes-rendus) et éventuellement de la salle.

Le sujet de la TRNTJ de février ou mars sera l'abrogation de l'article 240 du CPC, qui permet à l'expert de concilier les parties.

Claude BUCHER est intervenu pour rappeler l'importance du décret du 18 juillet 2025 qui est entré en application le 1^{er} septembre 2025. Ce décret a pour objectif d'encourager les procédures amiables et la possibilité de concilier les parties.
Cette évolution s'explique par la surcharge des tribunaux qui ne sont plus à même de donner des délais.

Les avocats ont maintenant le choix de désigner les experts, pour réaliser une expertise dite conventionnelle.

Les assureurs envisagent déjà de mettre en place une proposition de convention pour mettre à disposition des experts d'assurance pour les procédures participatives.

Claude BUCHER estime que les avocats privilégieront les experts médiateurs et qu'il est fondamental que les experts se forment à la médiation.

Il s'interroge sur la position du CNEAF sur cette formation. Il est rappelé par Chahrazad TOMA-VAstra que la formation de médiateur est une formation longue (200 heures demandées par la cour d'appel de Paris)

Pascal MEIGNEN participera à l'élaboration de la TRNTJ avec Nicolas, Claude et Michel JEMMING.

La TRNTJ du 27 mars 2025 (ou de février), portera sur les problématiques de bois, des insectes, etc.
Il a été rappelé que ce thème a été traité il y a 3 ans à Bordeaux, peut-être faudrait-il l'orienter sur les désordres dans la construction bois, et/ou sur la sécurité incendie dans ces constructions.

7/ FORMATIONS

- Novembre : formation Civile 1, avec 16 participants. La formation de janvier est déjà complète, une deuxième session est en train de se remplir
- Les 25 et 26 mars 2026 aura lieu une formation Conseil, avec Charahzad TOMA VASTRA et Michel JEMMING.
- En juin, aura lieu une formation Admin avec François-Xavier DESERT et Claude LE BIGOT
- Avec les formations actuelles, on arrive financièrement au plafond fixé pour les associations.
- Pascal MEIGNEN a proposé d'élaborer des fiches pratiques pour les jeunes experts
- Il est rappelé qu'il est possible de monter des formations par les CREA en région, avec des attestations délivrées par le CNEAF. Ce type de formation a déjà été organisée par le CREA ARA et par le CREA HdF.
- Les formateurs : pour la formation Civile 1, un nouveau binôme, constitué de Jacques-Yves DELOBELLE et de Daniel MARIEN, prendra en charge les formations en 2026
- François-Xavier DESERT aimerait passer la main pour la formation Admin 1
- Pour les lieux : après que Stéphanie ait fait plusieurs recherches, on a pu constater que l'hôtel HOR proposait un tarif compétitif et était très accueillant.

8/ PROCHAINES ELECTIONS AU CA

Comme tous les ans, il y aura un renouvellement par tiers en 2026.

L'appel à candidature se fera début janvier avec le nom des membres à renouveler, la clôture de la réception des candidatures sera fin janvier

L'ouverture des votes aura lieu début février, le dépouillement fin février et l'annonce des membres élus se fera lors de l'assemblée générale.

Le bureau a souhaité internaliser le processus de vote informatique, en utilisant le même outil que celui d'ilot Formation utilisé l'année précédente, qui sera pris en main par Stéphanie MIGLIERINA

9/ POINT TRESORERIE

Francis LONGUEPEE a indiqué que la trésorerie est stable, des informations plus complètes seront communiquées lors de l'assemblée générale.

10/ CALENDRIER PREVISIONNEL 2026

Le calendrier prévisionnel a été communiqué avec la convocation et est annexé au procès-verbal du CA. Il est rappelé brièvement :

- le prochain CA et la prochaine TRNTJ le 20 février 2026
- l'assemblée générale et une TRNTJ le 27 mars 2026
- le congrès à Nantes les 5 et 6 novembre 2026

11/ SITE INTERNET & COMMUNICATION

SITE INTERNET

Le Webmaster Jean-François BEGUIN (Le Monde En Tic) a fait un AVC et n'est plus en mesure de s'occuper de notre site à ce jour, Stéphanie MIGLIERINA a pu gérer quelques difficultés que nous avons rencontrées. Toutefois le site étant obsolète il y a aujourd'hui des extensions qui ne fonctionnent plus et il n'est plus possible de le mettre à jour.

Dans un premier temps, il est nécessaire de construire un cahier des charges, le cahier des charges

existant utilisé lors de la création du site pourrait servir de base en vue d'une recherche de prestataire pour modification du site.

S'agissant du futur webmaster, il conviendra de privilégier une société plutôt qu'une personne seule.

NEWSLETTER

Une newsletter aurait dû être diffusée avant la fin de l'année.

L'idée est de faire grossir le nombre d'abonné, en la diffusant sur LinkedIn.

LINKEDIN

Stéphanie a rappelé la possibilité de communiquer sur les activités en région, il suffit de lui faire remonter quelques photos et un texte court, en indiquant le nombre de participants.

Les posts sur LinkedIn permettent au collège de rayonner.

PLAQUETTE

Une base de la plaquette du CNEAF a été préparée par Hervé RODRIGUEZ, qui a rendez-vous avec un graphiste pour la mise en page (intervention du graphiste à titre gratuit).

12/ PRESIDENTS DE REGION

Afin de faciliter la présence des présidents, il est demandé de fixer des dates de manière anticipée sur une année, les réunions se tenant en visioconférence, hormis une réunion qui aura lieu en présentiel la veille de l'assemblée générale.

13/ CONTRAT D'EXPERTISE TECHNIQUE – POINT D'AVANCEMENT

Le contrat a été transmis au CNOA le 12 novembre 2025, qui nous a fait un retour le 18 novembre avec quelques observations et des propositions de précisions et de références.

Des échanges ont eu lieu concernant la clause limitative de responsabilité qualifiée d'abusives dans les contrats conclus entre professionnels et consommateurs :

- Art 11 :

Dans le cas où le demandeur élèverait une réclamation quelconque au sujet de la prestation reçue au titre de la présente convention et quelle que soit la procédure suivie pour la mettre en œuvre, la responsabilité éventuelle de l'architecte-expert découlant de la présente convention sera limitée à un montant n'excédant pas 50% des honoraires qui lui auront été effectivement versés en règlement des services ou tâches qu'il aura fournis dans le cadre de la présente mission.

Il reste ce point à finaliser, avant la fin de l'année.

Il a été proposé au CNOA que ce contrat soit utilisé par tous les architectes qui veulent faire de l'expertise technique.

14/ POINT PARTENAIRES

CNCEJ

Huguette VERNAY a participé à trois assemblées générales (les 26 mars, 18 juin et 07 novembre 2025), à deux séminaires des présidents (le 17 juin sur le thème de l'assurance et le 06 novembre sur la fonction de président de compagnie), ainsi qu'à des visioconférences du conseil (sur Manhattan, SeLEXpert et Opalexe)

Il est rappelé que les présidents des CREA sont les référents auprès du CNCEJ. Ils doivent tenir à jour la liste des experts sur site du CNCEJ qui va servir de liste officielle des experts en France pour SeLEXpert, et doit être vérifiée à la fin de chaque année civile.

Chaque membre doit compléter sa propre fiche sur Manhattan.

Le CNCEJ demande de désigner :

- Un membre référent formations : Pascal MEIGNEN accepte d'assurer cette fonction
- Un membre référent OPALEXE : il est proposé le nom de Christine TREBEL

Une étude de référencement du CNEAF sur site CNCEJ comme organisme de formation initiale à l'expertise de justice est en cours.

Nos formations, congrès,... sont d'ores et déjà diffusés sur le site du CNCEJ.

Le CNCEJ a sollicité le CNEAF pour développer le nombre d'experts architectes à la demande de la Chancellerie.

Il est proposé de mettre en place un document de présentation de l'expertise judiciaire au sein du CNEAF, et que chaque CREA fasse une réunion d'information de 2 heures pour présenter l'expertise aux architectes de sa région, avec un support de présentation de type Power Point ou en intervention lors de l'assemblée générale des CROA.

OPALEXE

OPALEXE a été enregistré comme dispositif de communication électronique entre juridiction, avocats, experts et parties par arrêté du 29/08/2025. Il est interconnecté au dispositif de communication électronique « e-Barreau » au moyen du RPVA (clé d'authentification)

La liste des membres sur le site du CNCEJ sert également pour e-Barreau.

SELEXPART

A ce jour, SeLEXpert sert uniquement pour la désignation de l'expert.

A terme, il est prévu que le dépôt du rapport puisse se faire sur SeLEXpert.

CNOA

La convention et le montant de la subvention ont été acceptés, le paiement est à venir.

Lors du congrès, étaient présents Jean-Baptiste GRIESMAN intervenant, Emilie BERNARD, notre référente et des juristes du CNOA qui nous ont fait des retours très favorables.

Claude LE BIGOT a assisté, sur invitation du CNOA, à :

- La soirée du salon des maires le 19 novembre,
- L'Afterwork de l'architecture du 15 octobre,
- La projection du film L'inconnu de la Grande Arche le 24 septembre.

Nos formations sont mises en ligne sur le site du CNOA.

CSTB ET REVUE EXPERT

Le CSTB était présent au congrès en tant qu'exposant.

BATIPEDIA : chaque abonné recevra une proposition de renouvellement en direct du CSTB

AQC

Plusieurs formations ont eu lieu en région avec les acteurs locaux de l'AQC.

SFA

Un cycle de conférences est mis en ligne sur le site de la SFA, de manière publique (dernière conférence : Philippe PROST), ainsi que le colloque.

Le prochain colloque aura lieu fin mai, il aura pour thème « l'architecture et la raison ».

MAF

La convention 2025 a été signée et la subvention est payée.

Huguette VERNAY et Stéphanie MIGLIERINA ont prochainement rendez-vous avec la MAF à propos de la prochaine convention.

15/ QUESTIONS DIVERSES

PROPOSITION TESTOON

La société TESTOON qui commercialise des instruments de test et de mesure, a proposé de mettre à disposition un code promotionnel avantage dont les experts pourraient bénéficier à la demande.

MICHEL STRICKLESSE

Il a été proposé de nommer Michel STRICKLESSE, qui est un confrère architecte expert belge en qualité de membre d'honneur

Cette proposition a été acceptée par le conseil d'administration.

SOPHIASSUR

Tous les membres du CNEAF peuvent dorénavant bénéficier des tarifs de SOPHIASSUR, suite à une adhésion volontaire du CNEAF en tant que membre du CNCEJ.

Le tarif est d'environ 130 euros par an pour les expertises judiciaires.

La démarche doit se faire directement auprès de SOPHIASSUR par chaque membre intéressé.

(A NOTER : certains sont déjà adhérents via les compagnies pluridisciplinaires)

Le Conseil d'Administration s'est tenu ce jour en présentiel.

Tous les points mis à l'ordre du jour ont été abordés.

En l'absence d'autres questions reçues avant le 24/11/2025 à 18h00, le conseil d'administration est clos. La séance commencée à 9H30 s'est terminée à 12H30.

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Vendredi 20 février 2026 – 9h00

*Le 28 novembre 2025
La secrétaire générale
Sophie SOULIER*

Destinataires :

Les membres du Conseil d'Administration

Annexes : 02

- Calendrier 2026
- Détail des montants réclamés par Françoise RIEU dans sa requête introductive d'instance